

LA SÉCURITÉ
D'ABORD!



Punir les criminels au lieu de les chouchouter

La Suisse était autrefois un des pays les plus sûrs du monde. Une politique négligente, une application laxiste des lois en vigueur et l'ouverture des frontières avec l'adhésion à l'espace Schengen ont eu pour conséquence que la Suisse compte désormais parmi les pays d'Europe connaissant un taux de criminalité élevé. Pour éviter que la Suisse devienne définitivement l'eldorado des criminels, les peines doivent être durcies et l'exécution du droit pénal doit être plus rigoureuse.

Insécurité croissante

Toutes les huit minutes en Suisse, des cambrioleurs pénètrent dans un appartement ou une maison. On compte 932 cambriolages sur 100 000 habitants. La Suisse est devenue la destination européenne favorite des bandes criminelles et des voleurs. Ce développement provoque un profond sentiment d'insécurité chez les citoyennes et les citoyens.

Les élus refusent de faire leur travail

La criminalité des étrangers augmente constamment. Le 28 novembre 2010, les citoyennes et les citoyens ainsi que la majorité des cantons ont donc approuvé l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels. Mais au lieu de respecter et d'appliquer rapidement la volonté du peuple, le parlement a attendu quatre ans et demie pour présenter un projet d'application qui, de surcroît, se base sur le contreprojet gouvernemental inapte que le souverain a explicitement refusé. Résultat : depuis l'acceptation de l'initiative, des milliers de délinquants étrangers n'ont pas pu être expulsés ou frappés d'une interdiction d'entrer en Suisse. Aussi, l'UDC a-t-elle été contrainte de déposer en décembre 2012 une initiative de mise en œuvre pour forcer la classe politique de la Berne fédérale à agir enfin. Il faudra sans doute que le peuple lui indique une fois de plus la voie à suivre.

Droit pénal trop mou

Le Code pénal révisé prévoit trois types de peine en cas de délit ou d'infraction : peine privative de liberté, peine pécuniaire et travail d'intérêt général. Toutes ces peines peuvent être prononcées avec ou sans sursis. Cette révision du droit pénal a introduit des peines pécuniaires et, avec le consentement du délinquant, du travail d'intérêt général pour remplacer les courtes peines privatives de liberté prononcées jusque-là. Elle a eu pour principal effet que les délinquants ne ressentent même plus la sanction pénale, car celle-ci peut être assortie du sursis. Les trafiquants de drogues, les voleurs et même les délinquants violents sont remis en liberté après un

bref interrogatoire par la police pendant que d'honnêtes gens de la classe moyenne se font arnaquer par de lourdes amendes, par exemple dans le trafic routier.

Les jeunes gens en danger

Le système pénal suisse est affecté par de nombreuses déficiences. Les peines prononcées sont généralement beaucoup trop douces, notamment quand il s'agit de crimes violents. Nombre de juges n'exploitent pas la totalité de la marge que leur donne le droit pénal. Cette excessive clémence et l'exécution molle des peines suppriment tout effet dissuasif. Les procédures parfois excessivement longues sont un autre problème. Notre droit pénal est de plus en plus complaisant à l'égard des malfaiteurs et cherche en priorité à les aider. La thérapie devient plus importante que l'effet dissuasif que doivent avoir les punitions. La victime, elle, passe au second plan. Cette attitude est particulièrement choquante lorsqu'il s'agit de crimes violents. Le droit pénal des mineurs doit lui aussi être durci. Les milieux du crime organisé ont bien compris que les jeunes de 17 ans bénéficient de peines et de sanctions beaucoup plus douces que les adultes, si bien qu'ils recrutent de plus en plus d'adolescents pour commettre des délits.

L'absence de frontières pose problème

L'accord de Schengen vise à favoriser le libre trafic des voyageurs par la suppression des contrôles personnels systématiques et en l'absence de suspicion aux frontières intérieures. Mais des frontières ouvertes signifient aussi la voie libre aux touristes criminels et à l'immigration clandestine. Des bandes étrangères de voleurs organisent de véritables rapines dans la Suisse. En 2013, 75 % des 10 982 délinquants condamnés en Suisse pour vol étaient des étrangers. Seul un sur cinq de ces étrangers avait un domicile fixe en Suisse ou un permis d'établissement B ou C. Les frontières extérieures de l'espace Schengen sont également problématiques parce qu'elles sont de véritables passoires.

Appliquer les décisions du peuple

Avec son initiative de mise en œuvre, l'UDC a fait comprendre comment devait être appliquée l'initiative sur le renvoi. Le fait que l'UDC ait été obligé de lancer une deuxième initiative illustre l'absence de respect du Parlement pour les décisions du peuple. L'initiative de mise en œuvre mentionne deux types de délit : l'auteur d'un délit grave (par exemple homicide intentionnel, meurtre, lésions corporelles graves, brigandage, trafic d'êtres humains, viol, etc...) est expulsé de Suisse; une personne condamnée pour un délit de gravité moyenne (par ex., incendie volontaire, séquestre, violence et menaces à l'égard d'agents de la fonction publique, etc...) est expulsée s'il s'agit d'un récidiviste. Ce projet respecte le principe de la proportionnalité et il aurait dû être appliqué depuis longtemps.

Tolérance zéro en cas de violence

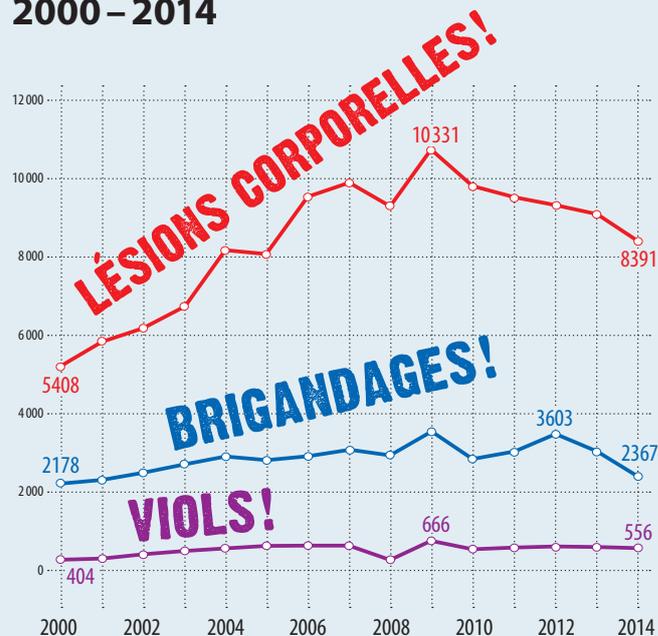
L'UDC demande un durcissement sensible des peines pour les actes de violence, notamment dans les cas où des agents de la police et fonctionnaires sont agressés. Dans le droit pénal, seules des sanctions sévères ont un effet dissuasif. Il faudra donc multiplier les peines minimales imposées pour restreindre la marge de manœuvre des juges. Autre urgence : le renforcement du droit pénal des mineurs. La justice doit avoir la possibilité d'appliquer le droit pénal des adultes également aux mineurs lorsque les circonstances le commandent. Il faut en outre mettre fin aux onéreux excès thérapeutiques dans l'exécution pénale. Une peine d'emprisonnement n'est pas un séjour wellness.

Contrôler les frontières

La Suisse doit réintroduire les contrôles frontaliers appliqués avant son adhésion à l'espace Schengen. Un pays qui ouvre ses frontières sans contrôle abandonne un élément essentiel de sa souveraineté. Le système des frontières ouvertes de la Pologne jusqu'au Portugal et de la Roumanie jusqu'en Belgique affecte gravement la sécurité de la Suisse. Il est évident qu'il n'est pas possible de contrôler chaque mètre des frontières natio-

nales. Cependant, le fait de devoir s'attendre à un contrôle à chaque passage frontalier a un effet dissuasif non négligeable. La Suisse doit également reprendre sous son autorité l'attribution des visas et ne plus accepter aveuglément les visas Schengen.

Développement des actes pénaux 2000 – 2014



Source : statistique policière criminelle 2014

POSITIONS

L'UDC

- exige que les intérêts des victimes aient toujours la priorité sur ceux des délinquants;
- exige l'application rigoureuse de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels. Elle a indiqué la voie à suivre avec son initiative de mise en œuvre;
- demande, dans l'intérêt de la sécurité de la population, une intervention rapide et sévère contre les délinquants violents;
- exige la réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois sans sursis;
- demande la suppression des peines pécuniaires avec sursis;
- demande que les délinquants puissent être condamnés à un travail d'intérêt général même sans leur consentement. Les condamnés qui refusent ce travail doivent subir une peine privative de liberté deux fois plus longue;
- exige que les peines minimales sanctionnant des délits contre l'intégrité physique soient alourdies et invite les juges à exploiter la marge de manœuvre qui leur est donnée par le Code pénal pour prononcer des peines plus longues;
- demande la conception d'un casier judiciaire dans lequel les délits graves ne sont pas radiés afin de prévenir les récidives;

POSITIONS

L'UDC

- soutient un durcissement des peines et une action plus rapide des tribunaux, notamment dans le droit pénal des mineurs;
- exige une interdiction de se voiler le visage dans l'espace public;
- exige une réorientation de l'exécution des peines: moins de thérapie, plus de travail et de participation aux coûts occasionnés;
- demande que les statistiques criminelles de la Confédération annoncent les doubles nationaux et les personnes issues de la migration;
- exige des mesures efficaces contre les touristes criminels, notamment aux frontières;
- demande la réintroduction des contrôles frontaliers et à moyen terme la sortie de la Suisse de l'espace Schengen.

AVANTAGES +

Les avantages que m'apporte cette politique:

- ✓ comme citoyen, une meilleure protection contre les cambriolages et les vols;
- ✓ comme jeune femme ou jeune homme, moins d'agressions, aussi d'ordre sexuel, lors de mes sorties;
- ✓ comme victime d'un acte de violence, la certitude que mon agresseur soit mis hors d'état de nuire;
- ✓ comme juge ou agent de police, une base légale me permettant d'agir plus efficacement contre les criminels.